



Commandements de tir

Responsable du pas de tir

La première personne majeure arrivée sur le pas de tir prend la direction du pas de tir¹.

Rôle du responsable du pas de tir avant le début du tir

1. Il s'assure visuellement
 - ↳ qu'aucun tireur n'est allé aux cibles ou n'en serait pas encore revenu
 - ↳ que tous les tireurs sont présents à leur poste de tir.
2. Il autorise les tireurs récemment arrivés à sortir leurs armes
3. Il vérifie que tout le monde a mis son casque
4. Autorise les tireurs à charger leur arme : « **pour un tir de x cartouches, approvisionnez** »
5. Il donne l'ordre à tous les tireurs présents de porter leur casque de protection auditive : « **attention aux oreilles** »
6. Il donne l'autorisation de début du tir : « **Tir** » ou « **Feu** »

Rôle du responsable du pas de tir après la fin du tir

1. Il doit s'assurer visuellement que tous les tireurs ont terminé leur tir et se sont reculés de leur poste de tir. Si tel est le cas il pose la question « Tir terminé ? »
2. En cas de besoin, il donne l'ordre de cesser le tir : « **Cessez le tir** »
3. Donne l'ordre de mettre les armes en sécurité : « **Tir terminé, Déchargez et mettez vos armes en sécurité** »
4. Vérifie visuellement que
 - ↳ toutes les armes ont été mises en sécurité (chargeur retiré, culasse ouverte ou barillet basculé, et drapeau de sécurité en place)
 - ↳ plus aucun chargeur n'est présent sur les postes de tir.
5. Annonce : « **On ne touche plus aux armes** ».
6. Autorise les tireurs à aller aux résultats : « **Résultats** ».

¹ Règles de fonctionnement prévu aux annexes du règlement intérieur



Commandements de tir

Pour plus de sécurité le responsable du pas de tir

- ↪ **est le dernier** à aller aux résultats afin de s'assurer qu'aucun tireur ne touche plus aux armes
- ↪ **est le dernier** à en revenir de façon à pouvoir s'assurer qu'aucun tireur n'est resté au niveau des cibles.

Rappels importants

- ☞ Arme approvisionnée : arme qui contient des munitions
- ☞ Arme en sécurité :
 - ✓ Pistolet : arme dont on a enlevé les munitions, chargeur enlevé, culasse ouverte et drapeau de sécurité en place
 - ✓ Revolver : arme dont on a enlevé les munitions, barillet basculé et drapeau de sécurité en place
- ☞ Transport des armes de catégorie B : munie d'un dispositif rendant leur utilisation immédiate impossible (verrou de pontet)